

COMPTE - RENDU

COMITE SYNDICAL - 5 FEVRIER 2021 PAR VISIOCONFÉRENCE

L'an deux-mille-vingt-et-un, le cinq février à 10h, les délégués du comité syndical du SBeMS, légalement convoqués, se sont réunis en séance organisée par visioconférence, sous la présidence d'Adélaïde DEJARDIN, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Françoise PORTIER, Alain BARILLER, Michel DURAND, Adélaïde DEJARDIN, Franck LEGEAY, Paul LAMBERT, Jean-Luc LANDELLE, Jérémy BERTREL, Benoit RAGAIGNE, Laurence BATAILLE, Alain PONTONNIER (Suppléant de Nicolas RENO), Thierry HOMET, Bernard BOUVET, Maurice DULUARD, Stéphane BRUNET.

Etait excusé : Jean-Claude BREHIN.

Assistaient également à la réunion : Xavier SEIGNEURET et Cécilia ANDRE : Techniciens rivières du SBeMS, Paul CEZARD : Apprenti du SBeMS, Aurélie MASSOT : Secrétaire du SBeMS.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 06/11/2020
2. Débat d'orientation budgétaire 2021
3. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du BP 2021
4. Programme de travaux du CT'Eau pour 2021
5. Changement du siège social du SBeMS
6. Sollicitation du service SPAT du CDG53 pour l'aide à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels
7. Questions diverses

Ajout délibération : Avenant n°1 – Lot 6 – Marché Locaux SBeMS – AB2M

APPROBATION DU PV DU 06/11/2020

Les délégués approuvent le PV du comité syndical du 6 novembre dernier à l'unanimité.

Points abordés lors de ce comité syndical :

1. Contrat Territorial Eau : Présentation par l'AELB
2. Approbation des PV du 20/07/2020 et du 02/09/2020

3. POLLENIZ
4. DM n°2
5. Avenant 1 – Travaux Locaux SBeMS – Lot 5 – JARRY
6. Contributions EPCI 2021
7. Subvention animation 2021
8. Mise à jour RIFSEEP – Techniciens territoriaux
9. Renouvellement ligne de trésorerie pour 2021
10. Vente bois – Parcelles VAL DU MAINE
11. Annulation titres 2018 (SB VAIGE et SB ERVE TREULON)
12. Télétransmission des délibérations avec la Préfecture
13. Convention délégation avec CCPCG
14. Questions diverses

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Présentation du Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2021 :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

1- Contexte

Le présent rapport s'inscrit dans les dispositions introduites par l'article 107 de la loi NOTRe venues modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour préciser les éléments nécessaires à la tenue du débat sur les orientations budgétaires, ainsi que les nouvelles règles introduites par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018.

Conformément à ces textes, il fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l'évolution du financement annuel.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) fait l'objet d'une présentation en comité syndical, d'un débat et d'une délibération.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

2- Situation financière du Syndicat

Le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) est aujourd'hui la résultante de quatre anciens syndicats préexistants (Syndicat de bassin de l'Erve, de la Vaige, de la Taude et de l'Erve aval et du Treulon).

Il en résulte que le SBeMS a repris le passif et l'actif des anciens syndicats cités ci-dessus.

La reprise des résultats (2018) à la création du syndicat est la suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2018	SB ERVE	SB VAIGE	SB TAUDE	SB ERVE aval/ TREULON	Total
INVESTISSEMENT	-134 795,51	-230 381,78	-36 120,35	16 839,39	- 384 458,55
FONCTIONNEMENT	72 470,51	258 223,58	43 459,51	132 393,75	506 547,35

La reprise des résultats (2019) est la suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2019	Total
INVESTISSEMENT	- 199 317,71
FONCTIONNEMENT	256 783,20

Le budget 2019 a été voté selon l'équilibre suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
685 883,12 €	685 883,12 €	1 582 537,61 €	1 582 537,61 €

Le budget 2020 a été voté selon l'équilibre suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
795 547,49 €	795 547,49 €	1 856 583,20 €	1 856 583,20 €

3- Recettes

3-1 Etat des lieux des recettes

Les recettes du Syndicat sont constituées par :

- Les subventions : Agence de l'eau Loire Bretagne (50%), Conseil Départemental (20%), Conseil Régional (10%). (Taux moyen de subvention ≈ 73%)
- Les cotisations des EPCI-FP

Il est rappelé que les conditions d'attribution des aides et leur versement sont variables suivant les organismes financeurs et le type d'opération.

Les clés de répartition EPCI-FP membres, intégrées à la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- 50 % : part de surface du syndicat
- 50 % : habitant

EPCI adhérentes	Clé répartition %	Cotisations 2019	Cotisations 2020
CC de Sablé	38,2	114 600 €	114 600 €
CC Pays de Meslay Grez	30,7	92 100 €	92 100 €
CC des Coëvrons	25,6	76 800 €	76 800 €
CC Loué-Brûlon-Noyen	5,4	16 200 €	16 200 €
CC Champagne Conlinoise Pays de Sillé	0,1	300 €	300 €
		300 000 €	300 000 €

Ces cotisations, intégrées à la section de fonctionnement, permettent de couvrir une partie des dépenses du Syndicat (le reste provenant des subventions), notamment en ce qui concerne l'ingénierie technique, administrative et financière apportée à ses membres pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues en matière de gestion des cours d'eau, mais aussi pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations pour le compte des adhérents. Les opérations menées au profit de tiers, publics ou privés sont assumées en intégralité par ces derniers.

3-2 Recettes prévisionnelles 2021

Les participations des EPCI seront les suivantes (Délibération du 06/11/2020) :

EPCI adhérentes	Clé répartition %	Cotisations GEMAPI 2021 (+ 2%)	
CC de Sablé	38,2	116 892 €	+ 2 292 €
CC Pays de Meslay Grez	30,7	93 942 €	+ 1 842 €
CC des Coëvrons	25,6	78 336 €	+ 1 536 €
CC Loué-Brûlon-Noyen	5,4	16 524 €	+ 324 €
CC Champagne Conlinoise Pays de Sillé	0,1	306 €	+ 6 €
		306 000 €	+ 6 000 €

4- Dépenses

4-1 Etat des lieux des dépenses

	DEPENSES			RECETTES		Résultats provisoires
	Prévisionnelles	Réalisées (au 31/12/2020)	RAR	Réalisées	RAR	
Investissement	1 856 583,20 €	1 381 360,72 €	141 805,00 €	1 001 928,43 €	208 000,00€	- 379 432,29
Fonctionnement	795 547,49 €	426 765,31 €		817 794,86 €		391 029,55

Les dépenses de personnel sont les suivantes pour 2020 : 160 851 €.

Les dépenses liées aux indemnités des élus sont les suivantes pour 2020 : 24 989 €.

4-2 Etat de la dette

Date échéance	Capital restant dû	Intérêts dus	Amortissement	Montant échéance
2020	141 800,52	1 251,58	15 305,02	16 556,60
2021	126 495,50	1 159,73	18 755,94	19 915,67
2022	107 739,56	817,51	14 577,06	15 394,57
2023	93 162,50	644,91	12 850,00	13 494,91
2024	80 312,50	551,10	12 850,00	13 401,10
2025	67 462,50	457,30	12 850,00	13 307,30
2026	54 612,50	363,50	12 850,00	13 213,50
2027	41 762,50	269,69	12 850,00	13 119,69
2028	28 912,50	175,89	12 850,00	13 025,89
2029	16 062,50	82,08	12 850,00	12 932,08
2030	3 212,50	5,86	3 212,50	3 218,36
		5 779,15	141 800,52	

Les emprunts en cours correspondent à 2 prêts du SB ERVE et TREULON, un se termine en juin 2021 et le second en juillet 2022. Un emprunt a été souscrit auprès du Crédit mutuel pour les travaux de rénovation des futurs locaux du SBEMS pour un montant de 128 500 euros sur 10 ans.

Le taux d'intérêts est de 0,73 % (taux fixe). Le remboursement se fera donc en 40 trimestrialités de 3 212,50 euros.

4-3 Dépenses prévisionnelles 2021

Suite à l'aménagement dans les nouveaux locaux, il est nécessaire de prévoir la charge des frais de fonctionnement (eau, assainissement, électricité, chauffage, ...).

L'année 2021 correspond à la dernière année de travaux des CTMA de l'Erve et de la Vaige, elle sera basculée dans le nouveau Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » proposé par les financeurs, qui sera signé en juin 2021.

Le programme d'actions sur les bassins de la Taude, de l'Erve aval, du Treulon, de la Bouchardière et du Rau de Parcé sera finalisé en 2021.

Les travaux sur la Voutonne dans le cadre du CT'Eau « Sarthe aval » vont démarrer en 2021.

Le programme prévisionnel de travaux pour 2021 (sous réserve de signatures des conventions) est présenté en annexe.

Autres dépenses à prévoir :

- Dépenses de personnel (Salaires, charges et frais de fonctionnement) = 170 000 €

- Dépenses rémunération apprenti = 16 000 €

- Dépenses indemnités élus = 27 000 €

- Travaux hors CTMA = 8 000 €

- Investissement divers (informatique, matériels, ...) = 6 000 €

- Mise en place d'un réseau informatique = 4 300 €

- Isolation vide sanitaire = 7000 €
- Fonctionnement locaux = 12 000 €
- Fonctionnement agents = 25 000 €

Mme la Présidente précise que les montants d'investissement sont élevés car de gros travaux sont réalisés.

Pour la réalisation de ces travaux, le SBeMS signe des contrats territoriaux avec les financeurs. Un nouveau contrat intitulé : Contrat Territorial Eau « Sarthe aval », sera signé en juin prochain.

M. RAGAIGNE s'interroge sur l'augmentation des indemnités versées aux élus et la rémunération des agents.

Mme La Présidente explique, pour la différence du montant des indemnités des élus entre 2019 et 2020, qu'elle est due principalement au fait que 2019 n'était pas une année complète, le Président et les vice-présidents ayant été élus fin janvier. Concernant la rémunération des agents, plusieurs points sont à prendre en compte :

- changement de grade d'un agent
- assurance du personnel (2 années réglées sur 2020 : 2019 et 2020)
- indemnité de l'apprenti (augmentation pour 2^e année de BTS)

Mme La Présidente précise qu'aucune augmentation n'est prévue sur 2021 et rappelle que les postes (Techniciens, secrétaire, comptable et apprenti) sont subventionnés à hauteur de 60% par l'AELB dans le cadre du Contrat Territorial.

M. RAGAIGNE souhaiterait avoir des précisions sur les travaux prévus au Bas Ecuret sur la commune d'AUVERS LE HAMON. Cécilia ANDRE, technicienne de rivière, en charge du dossier, explique que le projet au niveau du Moulin de Bas Ecuret consiste à réaliser une passe dite naturelle composée d'une rampe à macro-rugosités au niveau du déversoir de décharge amont après abaissement du niveau d'eau de 0.6 m (abaissement maximal en période d'étiage). Pour minimiser la longueur de l'aménagement, une recharge granulométrique est prévue sur le bras de décharge. La rampe et les seuils de recharges dans le bras de décharge permettront de récupérer la hauteur de chute restante du clapet. L'ensemble des usages sont pris en compte dans le projet et une convention sera réalisée avec l'ensemble des riverains concernés par le chantier.

M. BERTREL revient sur la décision prise lors du dernier comité syndical, relative à l'arrêt de la contribution pour la lutte contre les ragondins, et le désengagement du Syndicat. Avec l'augmentation de 2% des contributions demandées aux EPCI et l'arrêt de la subvention versée à POLLENIZ, cela fait quelques crédits supplémentaires pour le SBeMS. Et maintenant pour la lutte contre les nuisibles aquatiques, chaque collectivité doit se débrouiller ...

Mme La Présidente rappelle que la compétence prioritaire du Syndicat est de retrouver le bon état des eaux. La lutte contre les ragondins et rats musqués n'est pas subventionnée. Si les EPCI acceptent de contribuer à cette lutte et de donner les crédits suffisants, le SBeMS peut jouer le rôle de « boîte aux lettres » vers POLLENIZ.

Xavier SEIGNEURET rappelle que la lutte contre les nuisibles n'est pas une compétence du Syndicat, stricto sensu. Une rencontre avec POLLENIZ doit être organisée pour la gestion de la lutte.

Mme La Présidente précise que POLLENIZ va nous proposer prochainement une rencontre. Cette réunion nous permettra de clarifier la situation et de définir qui doit financer cette lutte.

Mme BATAILLE rappelle que le financement de POLLENIZ a déjà été débattu lors du dernier comité syndical, et ce débat a lieu également dans les EPCI et dans les communes. Il est important d'en discuter et de trouver une solution au financement de cette lutte contre les nuisibles aquatiques. Ce n'est pas une compétence relevant de la GEMAPI.

M. DULUARD demande quelques précisions sur la mise en place d'un réseau informatique.

Xavier SEIGNEURET explique qu'actuellement, chaque agent a son ordinateur et ses documents enregistrés dessus. Il n'existe pas de serveur où tous les documents de chacun pourraient être enregistrés. Après rencontre de différents prestataires, plusieurs solutions ont été proposées. Elles sont en train d'être étudiées.

Mme BATAILLE aimerait avoir des précisions sur les travaux prévus sur la Bouchardière, vont-ils commencer en 2021 ? Le diagnostic est en cours. Quel serait le planning de réalisation de ces travaux ?

Cécilia ANDRE explique que l'étude sur le cours d'eau de la Bouchardière et le Rau de Parcé est actuellement en cours. Elle est fortement ralentie par la période sanitaire, cependant le syndicat a opté pour une concertation à distance avec vidéo et retour par mail des partenaires techniques et financiers puisque les COPIL en présentiels ne peuvent avoir lieu.

La phase 1 (état des lieux/diagnostics) s'est terminée en fin d'année 2020. Le Bureau d'étude est actuellement dans la réalisation de la Phase 2 avec l'établissement des stratégies d'action afin de préparer le futur programme de travaux sur ces cours d'eau. La Phase 2 devrait se terminer fin mars 2021.

La Phase 3 consistera en la rédaction du document réglementaire, la Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Une fois finalisé, ce document sera transmis à la Direction Départementale des Territoires pour instruction.

Le délai dépendra du type de travaux inscrit dans le document :

- Travaux soumis à déclaration préalable : délais de 2 mois avant arrêté préfectoral
- Travaux soumis à autorisation donc à enquête publique : 6 mois avant arrêté préfectoral

Les premiers travaux sur la Bouchardière et le Rau de Parcé débuteront à l'été 2022.

Délibération :

Madame la Présidente expose le rapport suivant :

Le présent rapport s'inscrit dans les dispositions introduites par l'article 107 de la loi NOTRe venues modifier l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour préciser les éléments nécessaires à la tenue du débat sur les orientations budgétaires, ainsi que les nouvelles règles introduites par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018.

Conformément à ces textes, il fait état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette, de la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel, de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l'évolution du financement annuel.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires (ROB) fait l'objet d'une présentation en comité syndical et d'un débat acté par une délibération.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

Le Comité Syndical :

- donne acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Mme La Présidente expose aux membres les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux possibilités d'engager, de liquider et mandater des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Budget :

Limite du quart des crédits ouverts à l'exercice 2020 soit **943 170,49 € x 25 % = 235 792,62 €**

Imputation	Libellé	Montant
C/ 458120201	Compte de tiers – ERVE 2020	9 000,00
C/21318 – Op. 11	Autres bâtiments publics	20 000,00
C/2183 – Op.11	Matériels de bureau et matériel informatique	4 500,00
C/2188 – Op.11	Autres immobilisations corporelles	500,00
	TOTAL	34 000,00

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve cet exposé,
- Autorise Mme La Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 selon le détail mentionné ci-dessus,
- Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2021.

PROGRAMME DE TRAVAUX DU CT'EAU POUR 2021

Mme la Présidente informe le Comité Syndical des travaux qui seront réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » en 2021. Le programme CT'Eau 2021 pourrait s'établir de la manière suivante :

Une présentation détaillée de ces travaux est à retrouver sur le compte-rendu du Comité de pilotage du CTMA du 18 décembre dernier.

Mme la Présidente rappelle que ce sont des montants prévisionnels.

Entretien / embâcles / Plantes envahissantes (Erve amont et Vaige).....	= 6 035 €
Entretien / embâcles (Erve aval, Taude, Voutonne, Bouchardière, Rau de Parcé)	= 5 000 €
Suivis des indicateurs (Erve amont et Vaige)	= 5 000 €
Suivis des indicateurs (Erve aval, Voutonne)	= 2 000 €
Restauration hydromorphologique (Erve amont et Vaige).....	= 125 000 €
Restauration hydromorphologique (Voutonne).....	= 106 000 €
Continuité écologique (Erve amont et Vaige).....	= 223 900 €
Continuité écologique (Erve aval).....	= 126 100 €
Zones humides (Plan interprétation ZH La Cropte)	= 9 750 €
Etudes (Erve amont et Vaige).....	= 38 000 €
Etudes (Erve aval, Taude)	= 7 320 €
TOTAL 2021	= 664 105 €

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux dans le cadre du Contrat Territorial Eau « Sarthe aval » pour 2021 ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour l'année 2020 ;
- Autorise Mme La Présidente à signer tout document lié à ce dossier (marchés, avenants, dossiers de subvention, conventions de mandats, ...)

**MODIFICATION DES STATUTS DU SBeMS
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Mme la Présidente indique aux délégués que la rénovation de l'ancienne gendarmerie de STE SUZANNE s'est terminée mi-décembre, le SBeMS s'y est donc installé fin décembre 2020.

Le SBeMS a changé d'adresse postale et donc de siège social. Une modification des statuts du Syndicat est nécessaire. Le siège social du SBeMS est donc situé : 13 rue de la Libération – 53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts, afin de prendre en compte le changement d'adresse du Siège du SBeMS qui sera : 13 rue de la Libération – 53270 SAINTE SUZANNE-ET-CHAMMES.
- Charge Mme La Présidente de notifier ce projet de modification de statuts aux cinq EPCI-fp membres du SBeMS (CC Sablé sur Sarthe, CC des Coëvrons, CC du Pays de Meslay-Grez, CC Loué-Brûlon-Noyen, CC Champagne conlinoise et Pays de Sillé)
- Autorise Mme La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme La Présidente rappelle que le SBeMS a également changé de numéro de téléphone : 02 43 91 11 31.

Pour rappel, l'adresse mail du SBeMS est : contact@sbems.fr

**SOLLICITATION DU SERVICE SPAT DU CDG53 POUR L'AIDE A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE
D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2021**

Mme La Présidente rappelle que la réalisation d'un document unique pour l'évaluation des risques professionnels est obligatoire dans chaque collectivité. Il est proposé d'attacher les services du SPAT pour l'élaboration de ce document.

Délibération :

La Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du Travail ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel et notamment son article 31 ;

CONSIDERANT que le service SPAT du CDG 53 propose un service optionnel d'accompagnement les collectivités pour la réalisation de leur Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;

CONSIDERANT que le CDG 53 facturera cette prestation à hauteur de 160€ par jour d'intervention ;

CONSIDERANT que le service SPAT du CDG 53 estime l'intervention à 5 jours ;

Décide :

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'accompagnement à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à procéder au versement de la somme de 800€ au CDG 53 en règlement de la prestation visée dans ladite convention.

AJOUT : AVENANT 1 – LOT 6 - MARCHE LOCAUX SBEMS – AB2M

Mme la Présidente expose le rapport suivant, concernant le marché signé en mars 2020 avec l'entreprise AB2M, pour le lot n°6 du marché de Rénovation de l'ancienne gendarmerie en siège du Syndicat, des plus-values et des moins-values sont à prendre en compte :

Travaux supplémentaires	Qté	Prix unit.	Montant HT
2 Appliques Meridian Box + Pose	1	351,36	351,36
<u>6.6 : Entrée 1 + bureaux Open Space</u> Renforcement déport isolant Pavé + Pose	10	23,16	231,60
<u>6.7 : Cafétéria</u> Renforcement déport isolant Pavé + Pose	2	23,16	46,32
<u>6.9 : Entrée 2</u> Renforcement déport isolant Pavé + Pose	2	23,16	46,32
<u>6.10 : Salle de conférence et de réunion</u> Bouton poussoir avec téléviateur	2	218,00	436,00
Pavé Start Panel dimmable	8	84,37	674,96
Renforcement déport isolant Pavé + Pose	8	23,16	185,28
<u>Garage</u> Renforcement déport isolant Pavé + Pose	1	52,00	52,00
Vidéoprojecteur WXGA (+Eco participation = 0,41)	1	808,95	808,95
Support universel plafond (+Eco participation = 0,10)	1	70,09	70,09
Main d'œuvre	1	175,00	175,00
TOTAL HT			3 077,88

Travaux à supprimer	Qté	Prix unit.	Montant HT
<u>6.6 : Entrée 1 + bureaux Open Space</u> Pavé Led 600x600	-7	41,30	-289,10
<u>6.7 : Cafétéria</u> Pavé Led 600x600	-2	41,30	-82,60
<u>6.10 : Salle de conférence et de réunion</u> Simple allumage commandant 6 dalles lumineuses LED	-1	123,50	-123,50
Pavé Led 600x600	-6	41,30	-247,80
Simple allumage commandant 12 dalles lumineuses LED	-1	144,00	-144,00
Pavé Led 600x600	-12	41,30	-495,60
TOTAL HT			- 1382,60

Montant du lot n°6 initial HT =	13 264,37 €	
+ Avenant n°1 (HT) =	+ 1 695,28 €	
Montant total HT =	14 959,65 €	soit 17 951,58 € TTC

Un avenant n°1 est proposé aux membres du comité Syndical.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au marché signé en mars 2020 avec l'entreprise AB2M pour le lot n°6 du marché de Rénovation de l'ancienne gendarmerie en siège du Syndicat.
- Autorise Madame La Présidente à signer tout document lié à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Commissions territoriales (en visio) :

- ERVE amont : Mardi 16 février 2021 à 15h00
- VAIGE : Jeudi 18 février 2021 à 10h30
- TAUDE / BARAIZE / VOUTONNE / RAU DE PARCE : Lundi 8 mars 2021 à 10h
- ERVE AVAL / TREULON / BOUCHARDIERE : Lundi 8 mars 2021 à 14h

Le Secrétaire de séance
Franck LEGEAY



La Présidente
Adélaïde DEJARDIN



ANNEXE

PREVISION TRAVAUX 2021 - SBEMS

2021	ERVE		VAIGE		ERVE AVAL / TAUDE / BOUCHARDIERE / RAU DE PARCE / VOUTONNE	
CONTINUITE	Moulin de Launay (ASSE LE BERENGER)	60 000	Seuil de la Censie (BEAUMONT PDB)	6 100	Bas Ecret (AUVERS LE HAMON)	126 100
	Moulin de Grattesac (VOUTRE)	85 000	Moulin de Changé (BEAUMONT PDB)	60 000		
			Seuil du Guyollier (PREAUX)	12 800		
ETUDES	Moulin du Pont du Gué (SAULGES)	8 800	Plan d'eau de la Chesnaie (ST DENIS DU MAINE)	20 400	Suppression plan d'eau (GREZ EN BOUERE)	10 688
	Bourg de St Pierre (ST PIERRE SUR ERVE)	8 800			Reprise AVP détaillé à Mère-Fontaine (AUVERS LE HAMON)	3 660
					Reprise AVP détaillé à Vauvert (SOUVIGNE SUR SARTHE)	3 660
					Etude PI - ZI le Pont (SABLE SUR SARTHE)	
RESTAURATION HYDROMORPH.	Langrotte (SAULGES) + Ambriers (TORCE VIVIERS)	30 000	Ruisseau de Vassé + Opportunités	75 000	Voutonne :	
	Remise fonds de vallée (STE SUZANNE)	20 000			Diversification + déflecteurs + recharges + suppression ouv (x3)	106 000
SUIVI	Amont moulin Hardray (IPR + IBD + IBGN)	5 000			Suivi avant travaux	2 000
ENTRETIEN / EMB. / PLANTES ENV.	Entretien Vert Avenir	9 435	Embâcles	6 000	Embâcles	5 000
ZH			Entretien	600		
			Plan interprétation La Cropte	9 750		
HORS CTMA	Etude stabilité digue - Plan d'eau VAIGES	6 000				
	TOTAUX	233 035	TOTAUX	190 650	TOTAUX	257 108

RAR 2020	ERVE		VAIGE		ERVE AVAL / TAUDE / BOUCHARDIERE / RAU DE PARCE / VOUTONNE	
ETUDES	Etude 3 ouv	4 410			Etude Bilan Taude / Erve & Treulon	31 824
	Etude Le Puits (VAL DU MAINE)	8 076			Etude Bois Jourdan	16 884
	Etude St Jacques (VOUTRE)	11 712			DIG Voutonne	720
					Diagnostic Bouchardière / Rau de Parcé	7 800
RESTAURATION HYDROMORPHO.	Passerelle (ST GEORGES/ERVE)	9 000	Pompage incendie St Denis	15 000		
	Restauration (Lot 4 - Marché 2020)	76 300	Restauration (Lot 4 - Marché 2020)	43 600		
SUIVI		5 000				
ENTRETIEN / EMB. / PLANTES ENV.	Entretien par Vert Avenir (2020)	9 250				
ZH	Acquisition parcelles (VIMARCE - STE SUZ)	8 000				
HORS CTMA	Réfection mur (VAL DU MAINE)	8 120				
	TOTAUX	139 868	TOTAUX	58 600	TOTAUX	57 228

RAR 2020	SBEMS	
Locaux SBEMS	Travaux	83 500
	Maîtrise d'œuvre	5 718
	Meubles	6 779
	TOTAUX	95 997

	D	R
PREVISIONS TRAVAUX 2021	680 793	492 599
RAR 2020	351 693	250 809